

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 29 mars 2022

Date de convocation : 22 mars 2022

Mardi 29 mars 2022 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER.
Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, M. Didier RIVES.

- Excusé-e-s :

- Pouvoir(s) : MESTRIES Jean Louis à MATHIEU Patrick – VIVIEN Sandrine à MATHIEU Dominique

- Absent-e-s- :

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, **les dispositions de vigilance sanitaire sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022** : Possibilité de réunion en tout lieu ; réunion sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; réunion par téléconférence ; quorum au tiers des membres présents ; de disposer de deux pouvoirs. *Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés.*

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Vote des comptes de gestion 2021 – Commune et Assainissement
- Vote des comptes administratifs 2022 – Commune et Assainissement
- Affectation des résultats 2021 – Commune et Assainissement
- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote des budgets 2022 – Commune et Assainissement
- Règlement intérieur du cimetière
- Mise à disposition de l'adjoint administratif
- Suppression/Création d'un poste d'adjoint technique
- Devis pour honoraires du maître d'œuvre pour le projet de travaux à l'église
- Questions diverses

Le compte rendu des délibérations du conseil du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Emilie BERNARDIN est désignée comme secrétaire de séance

Décisions du maire

Monsieur le maire informe l'assemblée :

- avoir mandaté la facture de L'Entreprise JALICOT pour les travaux de reprise et réinstallation plomberie et chauffage à la mairie pour un montant de 2 990, 78 € TTC et remercie M. JALICOT Gilles pour son travail et le temps passé (quasiment non facturé),
- être convoqué au Tribunal de Police de Vichy début avril concernant le dépôt de plainte déposé contre M. FELLAH concernant la décharge de végétaux sur la voie publique.
- avoir déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de la Solidarité Départementale 2022 pour les dossiers de :
 - travaux aux chemins de la Têche et de Brussin
 - acquisition de matériel informatique pour la mairie

Cette subvention au taux de 50 % du montant total HT (soit 8 551.30 € HT) devrait nous être attribuée pour un montant de 4 275.65 €.

- avoir proposé à l'association ANEF63, le logement d'urgence, place Pierre Gonard, pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. Un représentant de cette association a visité ces locaux afin de planifier l'accueil d'une famille ukrainienne. La commune prendra en charge l'eau et l'électricité et un appel aux dons sera lancé au moment voulu pour l'alimentation, vêtements, linge de maison, et une participation de bénévoles serait la bienvenue pour les conduire (si besoin est) pour les démarches administratives, scolarisation des enfants, ...

Vote du Compte de Gestion 2021 – COMMUNE

Mme BERNARDIN Emilie présente au conseil municipal que le compte de gestion établi par M. BALAVY, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice est signé par le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux écritures de la COMMUNE. Ce compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Après délibéré, les membres présents, au vu des éléments présentés, vote, avec 9 voix POUR, le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Vote du Compte Administratif 2021 – COMMUNE

M. le maire se retire, et M. MATHIEU Patrick, doyen de l'assemblée, au vu des éléments présentés du compte de gestion 2021, procède au vote, et arrête ainsi les comptes, avec 8 voix POUR :

Investissement :	Dépenses	Prévues	233 579.00 €
		Réalisées	190 819.85 €
		Restes à réaliser	42 463.72 €
Recettes		Prévues	233 579.00 €
		Réalisées	191 169.02 €
		Restes à réaliser	2 544.00 €
Fonctionnement :	Dépenses	Prévues	301 384.50 €
		Réalisées	171 958.30 €
		Recettes	Prévues
		Réalisées	299 132.78 €
Résultat de clôture de l'exercice :		Investissement	349.17 €
		Fonctionnement	127 174.48 €
		Résultat global	127 523.65 €

Affectation des résultats 2021 – COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	26 607.32 €
- un excédent reporté de	100 567.16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	127 174.48 €
- un excédent d'investissement de	349.17 €
- un déficit des restes à réaliser de	39 919.72 €
Soit un besoin de financement de	39 570.55 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021 : EXCEDENT	127 174.48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	39 570.55 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	87 603.93 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	349.17 €

Vote du Compte de Gestion 2021 – ASSAINISSEMENT

Mme BERNARDIN Emilie présente au conseil municipal que le compte de gestion établi par M. BALAVY, Trésorier de Lapalisse à la clôture de l'exercice est signé par le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux écritures de l'ASSAINISSEMENT. Ce compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Après délibéré, les membres présents, au vu des éléments présentés, vote, avec 9 voix POUR, le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Vote du Compte Administratif 2021 – ASSAINISSEMENT

M. le maire se retire, et M. MATHIEU Patrick, doyen de l'assemblée, au vu des éléments présentés du compte de gestion 2021, procède au vote, et arrête ainsi les comptes, avec 8 voix POUR :

Investissement :	Dépenses	Prévues	424 988.00 €
		Réalisées	230 440.20 €
		Restes à réaliser	190 546.80 €
Recettes		Prévues	424 988,00 €
		Réalisées	418 639.18 €
		Restes à réaliser	300,00 €
Fonctionnement :	Dépenses	Prévues	30 163.00 €
		Réalisées	1 494.32 €
		Recettes	Prévues
		Réalisées	29 767.23 €
Résultat de clôture de l'exercice :		Investissement	188 198.98 €
		Fonctionnement	28 272.91 €
		Résultat global	216 471.89 €

Affectation des résultats 2021 – ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	4 709.20 €
- un excédent reporté de	23 563.71 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	28 272.91 €
- un excédent d'investissement de	188 198.98 €
- un déficit des restes à réaliser de	190 246.80 €
Soit un besoin de financement de	2 047.82 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021 : EXCEDENT	28 272.91 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 047.82 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	26 225.09 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	188 198.98 €

Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Pour rappel : Taux 2021

- Foncier bâti = 13.01 % porté à 35.88 % avec le taux départemental 2021
- Foncier non bâti = 33.01 %

Compte tenu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR et 1 CONTRE, 1° décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taux votés pour 2022 :

- Foncier bâti = 36.60 % incluant le taux départemental 2021
- Foncier non bâti = 33.67 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier ; cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Le produit ainsi obtenu permettra l'équilibre de la section de fonctionnement sur le budget 2022.

2° charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote du Budget 2022 – COMMUNE

Mme BERNARDIN Emilie présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2022 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	279 985.00 €
Section d'investissement :	154 250.00 €

Vote du Budget 2021 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires établies pour l'année 2021 et après délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 9 voix POUR, le budget présenté et équilibré, comme suit :

Section de fonctionnement :	32 725.00 €
Section d'investissement :	458 546.00 €

Règlement intérieur du cimetière

Monsieur le maire présente le projet de règlement intérieur du cimetière communal, pour la nécessité d'organiser le bon fonctionnement, et la nécessité de sécuriser les opérations funéraires, d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la salubrité, l'hygiène et la sécurité publique.

Avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, le règlement intérieur est validé comme proposé et sera affiché à l'entrée du cimetière.

Mise à disposition de l'adjoint administratif (secrétaire de mairie)

Monsieur le Maire propose qu'il puisse y avoir la mise à disposition pour des besoins occasionnels et/ou réguliers, de l'adjoint administratif principal de 2^e classe intercommunal réciproquement entre les communes de BERT et de BARRAIS BUSSOLLES. Une convention serait établie entre la commune de BERT et la commune de BARRAIS BUSSOLLES pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction de périodes triennales. Après avoir évoqué les modalités de cette mise à disposition et le remboursement par la commune de BARRAIS BUSSOLLES ou par la commune de BERT des rémunérations et charges sociales calculées au prorata du temps de mise à disposition, à compter du 1^{er} avril 2022, et après délibéré, les membres présents acceptent, avec 9 voix POUR, la mise à disposition de l'adjoint administratif DREVET Nathalie et donnent tous pouvoirs au maire pour régulariser cette convention.

Suppression et Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le maire rappelle que le contrat actuel de l'adjoint technique M. FAVIER Jean Pierre arrive à son terme le 15 juin 2022 et qu'il convient de prévoir son remplacement. Il est précisé que l'agent recruté pourrait être engagé par la commune de MONTCOMBROUX LES MINES avec les mêmes conditions afin de créer un poste à temps complet.

Après délibéré, et avec 9 voix POUR, le conseil municipal décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique contractuel 15 h hebdomadaire à compter du 16 juin 2022,
- de créer un poste d'adjoint technique contractuel 17 h 50 hebdomadaire à compter du 1^{er} juin 2022 pour un emploi permanent avec une période d'essai de 2 mois.

Travaux de réfection de l'église

Monsieur le maire présente un devis d'honoraire de l'architecte des Bâtiments de France pour l'étude diagnostic concernant les travaux à entreprendre pour la réfection de l'église. Ce devis d'honoraires de La Fabrique d'Architecture – M. GODRON, s'élève à 3 600 €. Un accord de principe est décidé à l'unanimité afin de déposer les dossiers de demande de subvention avant la validation de la proposition de l'architecte.

Décision pour le remplacement de la chaudière de l'école

Monsieur le maire informe l'assemblée que la chaudière de l'école est hors d'usage (corps chaudière fissuré) et qu'il convient de la remplacer. Le devis de l'entreprise JALICOT est présenté et après délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR (M. JALICOT ne prenant pas part au débat ni au vote), décide de faire procéder au remplacement de la chaudière et accepte le devis de M. JALICOT qui s'élève à 4 255.20 € TTC et dit qu'il sera imputé au budget 2022 en section d'investissement.

Questions diverses

- Info : La commande du chalet PMR pour installation au camping, a été signée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse – le camping sera fermé en juin par sécurité pendant la période d'installation de ce chalet
- Accord du conseil pour signer une convention avec le SICTOM Sud Allier pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux Cette convention reprendra les engagements de chacune des parties, les modalités du prêt, l'utilisation du matériel ainsi que les responsabilités et assurances de chacun.
- Remplacement de certaines illuminations de la commune pour les fêtes de fin d'année (prévisions Budget Principal 2 000 €)
- Information d'avancée des travaux effectués en partenariat avec le SIVOM Vallée de la Besbre et le Service Départemental Incendie et Secours de l'Allier pour réaliser un plan communal de Sécurité Incendie sur tout le territoire de la commune. Prochainement seront évoqués les solutions techniques et financières.
- Point sur le projet de rénovation des bâtiments communaux : le conseil décide se pencher sur la nouvelle destination de bâtiments communaux et d'en étudier leur coût :
 - ancienne cantine et école : modifiés en salle des associations
 - ancienne école de filles vers la piscine : modifiée en deux logements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h.